



Rencontres Photos de Chabeuil

25^{ème} édition

Du 10 au 13 septembre 2026

CANDIDATURES - PARTICIPATION

Le règlement des photographes

**Le dépôt des candidatures devra être effectué impérativement
du 1er décembre 2025 au 15 février 2026**

Chaque année au mois de septembre et depuis 26 ans, le Club Photo **Clic'Image** organise, avec le soutien de la ville de Chabeuil, les Rencontres Photos de Chabeuil.

Consacrées à la photographie, ces Rencontres, aujourd'hui reconnues en et hors de France, ont pour objectif de promouvoir la photographie dans sa plus grande diversité. Durant quatre journées, elles réunissent autour d'un(e) invité(e) d'honneur, une vingtaine de photographes préalablement sélectionnés dénommés ci-après photographes lauréats. Elles proposent expositions, conférences, stages et lecture de portfolio favorisant le dialogue entre les photographes et le public.

Vous êtes photographe et souhaitez exposer à la 25^{ème} édition des Rencontres Photos de Chabeuil, vous trouverez ci-après tous les renseignements vous permettant de candidater.

Si vous êtes retenu comme lauréat des 25^e Rencontres, vous trouverez également dans ce règlement vos engagements envers l'organisateur et les visiteurs.

1-Sélection des photographes :

La participation aux expositions, soumise à sélection, est ouverte à tout candidat professionnel, amateur ou collectif désireux de présenter ses œuvres d'une série thématique.

Les candidats verront leurs dossiers adressés aux membres du comité de sélection après avoir été anonymisés par l'organisateur.

Ce comité de sélection est composé de six membres du club photo Clic'Image, accompagnés d'un photographe professionnel. Chaque série de photographies sera évaluée en prenant en compte la pertinence et la cohérence de la série, l'originalité du sujet traité, l'esthétique et l'émotion engendrée par les images. A l'issue de ces évaluations seront choisis les 20 photographes lauréats des 25^{ème} Rencontres.

La décision du comité de sélection sera sans appel.

2-Modalités de candidature :

2-a : Adressage du dossier

A compter du **1^{er} décembre 2025**, chaque photographe candidat pourra faire parvenir son dossier de candidature à l'organisateur. Les candidats reconnaissent et acceptent qu'ils ne peuvent soumettre qu'une seule contribution durant la période retenue pour candidater, une seule participation par candidat (individuel ou collectif) étant autorisée.

Le dossier contenant la **série complète des photos qui seront exposées** devra être transmis au moyen de l'application **Swisstransfert** (<https://www.swisstransfer.com/fr-fr>) et à l'adresse mail suivante :

candidaturephotochabeuil@gmail.com

2-b : Date limite de candidature

- La limite de dépôt des dossiers est fixée **au 15 février 2026 inclus**.

2-c : Contenu du dossier de candidature :

- **la série** doit être composée d'un minimum de 12 et d'un maximum de 20 fichiers numériques au format JPEG de 1920 pixels sur le côté le plus long et 72 dpi, et le fichier sera dénommé

« **nomprénom.numéro.jpeg** »

(La série doit être complète et celle réellement exposée),

- la fiche **d'inscription** ci-jointe dûment complétée.
- **NB** : Le comité de sélection se réserve le droit d'exiger le fichier natif.

2-d : Ne sont pas admis à participer aux rencontres photo de 2026 :

- des images ayant été générées par l'intelligence artificielle,
- une série de photos exposée à moins de 80 km à vol d'oiseau de Chabeuil dans les trois mois précédant les Rencontres,
- les photographes lauréats 2025.
- **NB** : Tout candidat non retenu en 2026 pourra présenter de nouveau un dossier pour les Rencontres des années suivantes.

2-e : Droits à l'image et propriété intellectuelle

Chaque candidat s'engage à présenter des images dont il garantit disposer de tous les droits et autorisations à la fixation et utilisation conformément à l'art. 9 du code civil (droit à l'image) et à l'art. L122-4 du CPI (droits de la copropriété intellectuelle et droits d'auteur)

2-f : Information sur le résultat de la sélection

Chaque candidat sera informé personnellement du résultat de la sélection par mail de l'organisateur au plus tard le 15 mars 2026 et les lauréats devront alors **impérativement confirmer leur participation** aux Rencontres 2026 par retour **de mail avant le 31 mars 2026**.

3-Lieux d'exposition :

3-a : Obligation de présence du photographe :

Chaque photographe lauréat :

- s'engage formellement à être **présent sur le lieu de son exposition pendant les heures d'ouverture des expositions**.
- s'engage à **participer à la soirée « projection des portfolios des photographes exposants »** du jeudi 10 septembre 2026.

Pour formaliser le respect de ces engagements, tant vis-à-vis de l'organisateur que des visiteurs, chaque photographe enverra avant le 31 mars à l'organisateur un chèque de cent euros (100 €) libellé à l'ordre de Clic'Image. Sous réserve des dispositions figurant au paragraphe suivant, le chèque sera restitué au terme de la manifestation.

Les conditions de non-restitution et d'encaissement de ce chèque par l'organisateur sont :

- le photographe lauréat quitte les Rencontres avant l'heure de clôture de la manifestation (dimanche 13 septembre 19h),
- une ou plusieurs absences injustifiées de l'exposant sont constatées sur son espace d'exposition ainsi que lors de **la soirée « projection des portfolios des photographes exposants**, sauf cas de force majeure (accident, maladie, etc., dûment justifié).

3-b : Espace d'exposition réservé pour chaque exposant :

L'espace dont disposera chaque photographe lauréat est défini par l'organisateur. A cette fin le photographe lauréat devra lui communiquer les formats exacts de ses œuvres **cadres compris**.

3-c : Localisation des salles d'exposition

Le comité de sélection est seul habilité à attribuer les lieux d'exposition répartis sur deux pôles :

- le centre-ville de Chabeuil,
- les Serres Gaillard situées à 7 kilomètres de Chabeuil.

3-c : Horaires d'ouverture des salles d'exposition

- de 10h à 19h chaque jour du Jeudi 10 septembre au dimanche 13 septembre 2026 inclus.

3-d : Mise en place et démontage de l'exposition

La mise en place de l'exposition aura lieu le **mercredi 9 septembre à 14h00** : un responsable du club chargé de la relation avec les photographes donnera toutes les informations nécessaires. Il serait souhaitable de ne pas mettre de vitres de protection sur les photos exposées.

Chaque photographe a la responsabilité d'installer et de désinstaller **lui-même** son exposition. Il pourra bénéficier, sur demande raisonnable **impérativement** avant le 30 juin 2026, d'une assistance de l'organisateur et de matériel mis à sa disposition (cimaises, fils, tiges, grilles, panneaux...).

3-e : Responsabilité sur les œuvres exposées

Les œuvres sont exposées sous la responsabilité des photographes lauréats qui pourront souscrire chez l'assureur de leur choix une couverture de leurs œuvres.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

4-Les soirées des Rencontres :

Les soirées des Rencontres sont des moments conviviaux d'échange entre photographes et entre les photographes et le public toujours nombreux à y participer.

Les photographes lauréats sont cordialement invités à participer aux soirées :

- Mercredi 9/9 à 19h : repas d'accueil.
- Jeudi 10/9 à 20h : projection des portfolios des photographes sélectionnés (**présence obligatoire**).
- Vendredi 11/9 à 19h : vernissage et conférence de l'invité-e d'honneur.
- Samedi 12/9 à 20h : repas des photographes.

5-Le Prix du Public :

L'organisateur, par le biais et grâce à l'exigence du comité de sélection, permet aux photographes lauréats ainsi sélectionnés de s'exposer aux Rencontres.

Le grand nombre de candidatures, en augmentation d'année en année, montre qu'être lauréat à Chabeuil est une reconnaissance par ses pairs d'un très bon niveau artistique.

L'organisateur propose aux visiteurs au cours des 3 premières journées de voter pour les photographes lauréats qu'ils ont aimés.

Un prix « 3 coups de cœur » est annoncé en fin de journée du samedi après le dépouillement du vote du public.

6-Frais engagés par les photographes lauréats, hébergement et repas :

Les photographes lauréats, particuliers ou collectifs, ne bénéficient d'aucune participation de l'organisateur aux frais qu'ils ont engagés eux-mêmes dans le cadre des Rencontres de la Photo, sauf exigences particulières liées à l'organisation des Rencontres de la Photo et dans le respect des crédits inscrits à cet effet par le club chaque année au budget.

Les photographes lauréats bénéficient pendant la durée des Rencontres :

- d'un hébergement gratuit chez des particuliers,
- d'une restauration chacun des quatre soirs moyennant une participation globale de 25€.

7- Engagement des photographes lauréats :

Les photographes lauréats :

- s'engagent à exposer un travail abouti, composé uniquement des photos soumises au comité de sélection pour leur candidature et conforme en quantité et qualité à celles présentées à ce comité.

Chaque photographe lauréat exposera entre **12 et 20 photos**.

- déclarent également qu'ils disposent de tous les **droits et autorisations** pour leur exposition,
- s'engagent à **fournir impérativement avant le 31 mars 2026** les éléments suivants nécessaires à la communication de la manifestation et à la bonne organisation des Rencontres :

- 5 photos en format numérique,
- 1 texte de présentation de l'exposition (PDF, doc, ...),
- 1 biographie en format PDF et 1 portrait en JPEG,
- le présent règlement attesté comme lu, paraphé et signé,
- un chèque de 25€ au titre de la participation aux repas du soir (cf. chapitre 6),
- un chèque de caution de 100€ garantissant leur présence (cf. chapitre 3-a).

(Les 2 chèques sont à adresser par courrier à : CLIC'IMAGE chez M. Jean-Marc GEBELIN, 17 rue des remparts 26120 CHABEUIL).

**La participation aux Rencontres Photos de Chabeuil
implique l'acceptation sans réserve du présent règlement**